Concours annuel de bourses d'études 2026-2027

Le concours annuel de bourses est organisé par l'Institut universitaire SHERPA (IU SHERPA), avec la collaboration du Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile (CERDA).

Il vise à soutenir des personnes étudiantes qui réalisent, sous la supervision d'un.e membre chercheur.e, un projet de maîtrise ou de doctorat contribuant à la programmation de l'IU SHERPA.

Les bourses offertes sont d'un montant de 5 000 $.

Dans le cadre de ce concours, le CERDA contribuera au financement de projets spécifiques à son créneau d'expertise (santé et bien-être des personnes réfugiées et en demande d'asile).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, la personne candidate doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- ☐ Être inscrite à la maîtrise ou au doctorat dans une université au Québec.
- ☐ Être supervisée ou co-supervisée par un.e membre chercheur.e régulier.ère de l'IU SHERPA.
- ☐ Présenter un projet qui contribue à la programmation de l'IU SHERPA.
- ☐ Ne pas recevoir, pour ce projet, un financement majeur de plus de 10 000 $ par année, notamment des IRSC, du CRSH ou des FRQ.

Ne sont pas admissibles les demandes qui ne satisfont pas à l'ensemble des conditions d'admissibilité ou qui sont incomplètes. Un projet étudiant qui constitue un sous-projet d'un projet de recherche plus large peut être financé dans le cadre de ce concours uniquement si sa spécificité et la contribution propre de la personne étudiante sont clairement mises en évidence.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les dossiers seront évalués par un comité de sélection en fonction des critères suivants :

- **La pertinence du projet, son originalité et sa contribution aux connaissances.**
- **La qualité scientifique du projet** (cadre théorique pertinent, objectifs clairs et réalistes, cohérence avec la problématique).
- **La rigueur et la pertinence de la méthodologie** (devis adapté, population ou corpus approprié, méthodes de collecte et d'analyse justifiées).
- **La faisabilité du projet** (calendrier réaliste, ressources adéquates, budget justifié).
- **Les retombées possibles et la contribution à la programmation** (retombées scientifiques ou sociales, transfert des connaissances, collaboration avec les milieux).

Les projets de maîtrise et de doctorat seront évalués en tenant compte du niveau d'études, de l'état d'avancement et de l'ampleur attendue du projet. L'attribution finale des bourses reposera sur les résultats de l'évaluation et les fonds disponibles.

SOUMETTRE UNE DEMANDE

1. Complétez et soumettre le formulaire d'application du concours (limesurvey). Une version word du formulaire est disponible pour téléchargement si vous souhaitez préparer votre demande en mode hors ligne avant de la finaliser et la soumettre.
2. Télécharger le document d'attestation que vous devez faire compléter et signer par votre direction de recherche.
3. Joignez le document d'attestation de votre direction à votre formulaire d'application.
4. Soumettez votre dossier complet avant le **8 janvier 2027, 16 h.**

La personne candidate est responsable de l'exactitude et de l'intégralité de sa demande ainsi que du respect de l'échéance de dépôt. La direction de recherche est responsable de lire la demande, d'accompagner sa préparation et de remplir le document d'attestation requis. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Les résultats seront annoncés en février 2027.

ENGAGEMENTS APRÈS L'OCTROI

Les personnes bénéficiaires d'une bourse s'engagent à :

- Répondre à un questionnaire annuel qui vise à connaître l'état d'évolution du projet;
- Présenter les résultats du projet dans le cadre d'une activité de transfert des connaissances de l'IU SHERPA ou du CERDA (webinaire midi, colloque, diffusion d'une infographie ou d'un document synthèse des principaux résultats et retombées du projet, etc.).

PERSONNE CONTACT

Annie Pontbriand
Coordonnatrice de la recherche
Institut universitaire SHERPA
(514) 273-3800, poste 6591
annie.pontbriand.dlm@ssss.gouv.qc.ca